

## CONSEIL MUNICIPAL du 14 JANVIER 2016

Le conseil municipal légalement convoqué le 07 janvier 2016, s'est réuni le 14 janvier 2016 en séance ordinaire, à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

**Etaient présents :** M. BUSSON, Maire  
Mmes MARTIN, PILVIN, MM. BARIL, COUILLARD, adjoints  
Mmes BRIERE, CANNOT, GUILMATRE, SAADI, TENENBAUM  
MM. BREHIER, HY, LEVEUF, conseillers.

**Absents :** MM. DAKYO et LE COMTE.

**Secrétaire de séance :** Alain COUILLARD

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au dernier procès-verbal.

Aucune remarque n'est formulée, le Procès-verbal du 03 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. PERSONNEL COMMUNAL**

##### **1.1 Renouvellement contrat coordinatrice animation (Délibération n° 01-01-16)**

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations précédentes qui l'autorisaient à signer une convention individuelle entre la commune et l'Etat (Pôle emploi) et les deux contrats CAE successifs de douze et six mois dotés d'une durée hebdomadaire de 20 heures afin de satisfaire un poste d'animation et coordination pour les Temps d'Activités Périscolaires. Le contrat actuel arrivera à son terme le 29 février prochain.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée communale de renouveler pour la dernière fois, cette convention et le contrat dans les mêmes conditions que précédemment, pour une durée légale de 6 mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur Le maire à signer la convention individuelle entre le Pôle emploi pour le compte de l'Etat et la collectivité concernant un contrat unique d'insertion (CUI) pour une durée de six mois, sur la base d'une durée hebdomadaire de 20 heures ;
- Le renouvellement du contrat CAE (poste d'animatrice-coordinatrice) pour 6 mois, pour un temps hebdomadaire de 20/35e, rémunéré sur la base d'un taux horaire égal à 100 % du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;
- La prise en charge de la protection sociale de l'agent, au titre de la prévoyance maintien de salaire

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 64168 du budget de la commune.

##### **1.2 Suppression de l'emploi de secrétaire de mairie (Délibération n° 02-01-16)**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 13 novembre 2015, et considérant la nécessité de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie, suite à la création en date du 21 avril 2015 de l'emploi d'Attaché territorial et de l'avancement de grade de la secrétaire de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée de supprimer l'emploi de Secrétaire de Mairie permanent à temps complet (Emploi remplacé par celui d'Attaché territorial créé le 21/04/2015).

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 15 janvier 2016

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : SECRETAIRE DE MAIRIE

Grade : SECRETAIRE DE MAIRIE - Ancien effectif : UN  
Nouvel effectif : ZERO

Le conseil municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et adopte la proposition ci-dessus.

## 2. EAUX ET ASSAINISSEMENT

### 2.1 Travaux Côte des Châtaigniers/rue de la gare

#### 2.1.1 Avenant marché maîtrise d'œuvre (Délibération n° 03-01-16)

Le présent avenant est établi dans le cadre de l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable Côte des Châtaigniers, rue de la gare.

Cet avenant a pour objet de définir le nouveau montant de rémunération dans la mesure où le programme a évolué de manière significative (réduction du budget travaux de 30 % pour un périmètre d'intervention et des missions inchangées).

- L'incidence financière de l'évolution du programme est une **moins-value de 880,00 € H.T.** appliquée à la phase DET.

**Le montant de l'avenant n° 1 est de : - 880,00 € H.T.**

Le nouveau montant du marché « S.C.E. » pour la mission de maîtrise d'œuvre, est porté à 9 500 € H.T. soit 11 400,00 € T.T.C.

#### 2.1.2 Marché de travaux – Sélection du prestataire (Délibération n° 04-01-16)

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'appel d'offres qui a été précédemment lancé pour réaliser les travaux de renforcement du Réseau Eau Potable Côte des Châtaigniers-Rue de la Gare

Six candidatures et offres ont été déposées pour assurer ces travaux.

La commission « Appel d'Offres » s'est réunie pour ouvrir les plis le 03 décembre 2015 et a retenu les six propositions. La société S.C.E. missionnée pour la maîtrise d'œuvre, en partenariat avec le SIDESA, missionné pour l'assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) ont analysé les dossiers techniques de chaque proposition et ont dressé un rapport d'analyse qu'ils ont soumis à la Commission d'Appel d'offres (CAO).

La Commission d'Appel d'offres s'est donc réunie une seconde fois le 14 décembre 2015 pour examiner le rapport d'analyse.

L'examen de ces dossiers a permis à la Commission d'Appel d'offres de sélectionner l'entreprise « SOGEA Nord-Ouest » située à SOTTEVILLE LES ROUEN

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, valide la sélection de l'entreprise « **SOGEA NORD OUEST** », pour assurer les travaux de renforcement du réseau d'eau potable côte des châtaigniers/rue de la gare.

Le coût de la prestation s'élève à : **119 545 € HT + 20 % de TVA - Soit 143 454 € TTC**

## 3. TRAVAUX DES COMMISSIONS

### Commission Cadre de vie (Rapport de Roselyne PILVIN)

**Diagnostic église** > L'architecte missionné a débuté son étude hier.

### Adhésion à l'association de pomologie

Dans le cadre des plantations effectuées près de la salle polyvalente, cette association est intervenue lors des plantations et interviendra encore à titre gratuit pour greffer les arbres. Mme PILVIN propose que la commune adhère à cette association pour un coût annuel de 60,00 €. Cette association a pour but la promotion de la pomologie et de toutes activités connexes dont l'arboriculture fruitière, la pépinière, l'histoire du verger normand, la recherche variétale et génétique.

Le conseil municipal décide d'adhérer à cette association. M. HY, conseiller municipal, propose que sa société « E'CAUX BOIS ENERGIE » prenne en charge les frais d'adhésion au titre du mécénat.

### Commission Urbanisme (Rapport de Laurent BARIL)

Une première réunion s'est tenue vendredi dernier dans le cadre du recensement agricole. Cette réunion était animée par une chargée de mission de la Chambre d'Agriculture. Les agriculteurs étaient invités à cette séance pour recenser leurs activités et leurs projets afin de prendre en compte l'agriculture dans les orientations de développement de notre commune.

### Commission Travaux (Rapport d'Alain COUILLARD)

#### Elagage

↳ Une campagne d'élagage va débuter courant février dans la côte des châtaigniers.

Laurent HY a abattu gracieusement quelques arbres situés derrière une habitation de la Vallée (bois communal).

Le talus SNCF, derrière la salle polyvalente est en cours d'élagage pour limiter l'apport d'humidité sur la toiture du gymnase, frais non supportés par la commune et réalisation par société E.CAUX

**Voirie**

- ↳ Des devis ont été reçus de « EUROVIA » et « GAGNERAUD » pour la réfection du bas de la Cavée. Des réponses sont encore en attente sur les travaux d'accessibilité au cimetière et à la salle Polyvalente, ainsi que sur le chemin menant à GAINNEVILLE, en haut de la côte des Châtaigniers.

A réception de tous ces documents, la commission analysera chaque dossier et effectuera une proposition au conseil municipal.

**Commission Animations-Informations** (Rapport de Michèle MARTIN)

- > Satisfaction complète sur l'organisation des vœux du maire.

**Commission Scolaire et Péri-scolaire** (Rapport de Caroline GUILMATRE)

- > Satisfaction de la prestation de la société «API » pour le repas de Noël en cantine.
- > La commission scolaire s'est réunie le 18 décembre et a décidé de reconduire les T.A .P. en 2016. Néanmoins, il est constaté un manque d'effectif en personnel diplômé.

Pour le 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> cycle, une prestation « Basket » sera effectuée, pour finir sur un match de « ST THOMAS ».

**4. QUESTIONS DIVERSES**

**Jean Baptiste LEVEUF**

- ↳ Demande à la commission « Travaux » d'envisager l'installation d'un point lumineux supplémentaire dans la côte d'Azur, au niveau de l'intersection de la rue des Cerisiers.
- ↳ Envisage d'améliorer le site internet. Un rendez-vous sera pris avec « FURMINI »

**Monsieur Le Maire**

- ↳ Evoque le souci de date pour la fête communale 2016. Il a rencontré le locataire de la salle qui a loué les 06 et 07 août 2016. Après discussion, ce locataire qui a déjà engagé des frais pour sa fête familiale est prêt à échanger ses dates de location sur le weekend du 15 août pour permettre l'organisation de la fête patronale. Dans ce contexte, le locataire solutionnant notre souci, et, à titre exceptionnel, Monsieur Le Maire suggère de faire bénéficier l'intéressé d'une location gratuite. Le conseil municipal approuve cette démarche.
- ↳ En conclusion, Monsieur Le Maire demande au conseil de réfléchir aux projets à identifier des 4 prochaines années, notamment pour la recherche de subventions accompagnant leur financement.

**Prochaines réunions**

<b>Conseil Municipal</b>		Mardi 16 février	à 19h00
		Mardi 29 mars	à 19h00
		Mardi 10 mai	à 19h00
		Jeudi 09 juin	à 19h00
		Mardi 05 juillet	à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.